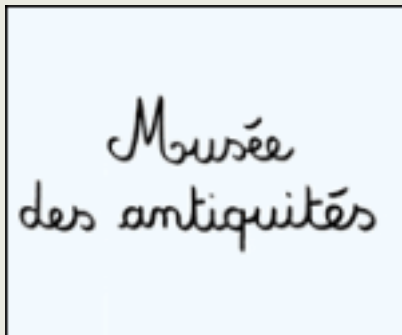


Déclarer ses revenus par Internet



Déclarer ses revenus par Internet est aujourd'hui une démarche simple qui s'adresse à tous et facilite l'accomplissement de cette obligation annuelle.

De plus, le site impots.gouv.fr permet aux usagers d'effectuer en ligne l'essentiel de leurs démarches fiscales courantes sans avoir à se déplacer et ce 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

[Vous devez déclarer vos revenus en ligne: ÊTES-VOUS CONCERNÉ DÈS CETTE ANNÉE ?](#)

[IMPOTS.GOUV.FR](https://impots.gouv.fr): Le site qui rend serviceS